

Compte-rendu du comité syndical du mercredi 03 juin 2026

Participants :

LYON	Mme Julie NUBLAT-FAURE	Déléguee	présente
	M. Emmanuel GIRAUD	Délégué	présent
	Mme Audrey HENOCQUE	Suppléante	excusée
TASSIN LA DEMI-LUNE	M. Olivier FAVRE	Délégué	présent
	M. Loïc GUYON	Délégué	présent
	Mme Élise TERRET	Suppléante	excusée
FRANCHEVILLE	M. Arnaud DEVILDER	Délégué	présent
	M. Daniel AUDIFFREN	Délégué	présent
	M. Laurent BOUCHET	Délégué	présent
CRAPONNE	M. François PASTRÉ	Délégué	excusé
	M. Jean-Louis MAGOUTIER	Délégué	excusé
	M. Stéphane DALBAN-MOREYNAS	Suppléant	présent
ST GENIS LES OLLIERES	Mme Élise MICHALLET	Déléguee	excusée
	M. Léopold PASTOR	Délégué	présent
	Mme Valérie BILLEQUIN	Suppléante	présente
AQUAVERT	Mme Aurélie MAHUSSIER	Directrice	présente
	M. David BOSCUS	DRH	présent

Ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mai
3. Désignation des membres de la CAO
4. Approbation du règlement budgétaire et financier
5. Approbation du règlement du comité syndical
6. Décisions prises par délégation de pouvoir
7. Placement de trésorerie
8. Projet d'aménagement des espaces extérieurs
9. Canicule
10. Divers

Préambule

La réunion est précédée d'une visite du site, notamment des espaces extérieurs, pour permettre d'avancer sur le point 8 de l'ordre du jour

1. Nomination d'un secrétaire de séance

M. Arnaud DEVILDER est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance de 4 mai

Le compte-rendu du comité syndical du 04 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Désignation des membres de la CAO

Les candidatures sont les suivantes :

M. DEVILDER, M. MAGOUTIER, Mme BILLEQUIN, M. FAVRE, M. GUYON

Et sur le poste de suppléant uniquement : M. AUDIFFREN, M. GIRAUD, M. DALBAN-MOREYNAS, M. PASTOR, M. BOUCHET

Après vote, les membres de la CAO sont approuvés.

➡ **Délibération** approuvant la composition de la CAO

Présidente : Mme Julie NUBLAT-FAURE	
Titulaire	Suppléant
M. DEVILDER	M. AUDIFFREN
M. MAGOUTIER	M. GIRAUD
Mme BILLEQUIN	M. DALBAN-MOREYNAS
M. FAVRE	M. PASTOR
M. GUYON	M. BOUCHET

Approuvée à l'unanimité.

4. Approbation du règlement budgétaire et financier

Le règlement budgétaire et financier est un document :

- Obligatoire en instruction budgétaire et comptable M57 ;
- À adopter en début de mandature et valable pour la durée du mandat ;
- Décrivant les procédures budgétaires, organisationnelles et comptables de la collectivité et formalisant les règles internes ;
- Voté par le comité syndical.

Le document présenté n'appelle aucune observation. Les seuils internes sont approuvés.

		SEUILS en € HT				
Fourniture & services	< 2 000 €	2 000 € à 40 000 €	40 000 € à 60 000 €	60 000 € à 90 000 €	90 000 € à 216 000 €	> 216 000 €
Travaux	< 4 000 €	4 000 € à 40 000 €	40 000 € à 100 000 €	-	100 000 € à 5 404 000 €	> 5 404 000 €
TYPE DE PROCÉDURE	Procédure de gré à gré (règle interne : 3 devis minimum)			Procédure adaptée		Procédure formalisée
PIECES	Bon de commande	Bon de commande ou contrat		Contrat	Contrat ou AE + CCP	AE + CCP
PUBLICITÉ	Publicité non obligatoire			Publicité libre ou adaptée	Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un JAL	Publicité obligatoire au BOAMP et au JOUE
CHOIX DE L'OFFRE	Directrice	Présidente	Comité syndical			CAO

➤ **Délibération** approuvant le règlement financier et budgétaire

Approuvée à l'unanimité

5. Approbation du règlement intérieur du comité syndical

Le règlement intérieur précise les modalités relatives au fonctionnement du comité syndical, il s'appuie sur le cadre réglementaire du code général des collectivités territoriales et les statuts du syndicat intercommunal et intègre également des dispositions complémentaires spécifiques au SIVU Aquavert. L'absence de commissions thématiques est notamment confirmée, le bureau étant en mesure de travailler sur l'ensemble des sujets.

➤ **Délibération** approuvant le règlement intérieur du comité syndical

Approuvée à l'unanimité

6. Décision prise par délégation de pouvoir

Une convention d'occupation a été signée par la Présidente. Elle concerne la mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'un distributeur de produits frais de restauration dans les conditions suivantes :

Occupant : Les délices de Mamie à Brindas

Produits salés : burger, quiche, pokébowl, salade

Produits sucrés : flan pâtissier, muffin, mousse au chocolat

Boisson : eau minérale

Redevance de 100 € par mois, payable au semestre

Durée de 2 ans renouvelable pour 2 fois 1 an, soit 4 ans maxi

7. Placement de trésorerie

Le service de gestion comptable de Caluire a validé un montant de placement de 460 000 € sur un potentiel de 1,8 M€ identifié par le SIVU.

Le placement sur un support de type compte à terme ne présente aucun risque sur le capital, la reprise des fonds est possible si besoin, les taux sur 12 mois sont de 2,01 à 2,61% sur les 3 derniers mois.

➡ **Délibération** approuvant le placement sur un compte à terme, de 460 000 € au taux en vigueur en juin 2026

Approuvée à l'unanimité

En complément de ce placement, une négociation reste à mener avec le SGC pour les 1,4 M€ restant.

8. Projet d'aménagements des espaces extérieurs

Ce projet a pour but d'améliorer la qualité d'accueil du public dans les espaces extérieurs que sont les espaces verts de la piscine et le parc public en accès libre.

Rappel des objectifs :

- 1 : apporter plus d'ombre pour les usagers de la piscine
- 2 : proposer des jeux pour les enfants
- 3 : sécuriser le site

Plusieurs zones ont été identifiées dans le cadre de la faisabilité du projet d'aménagement des espaces extérieurs :

En base : la zone de l'ancien mini-golf

En options :

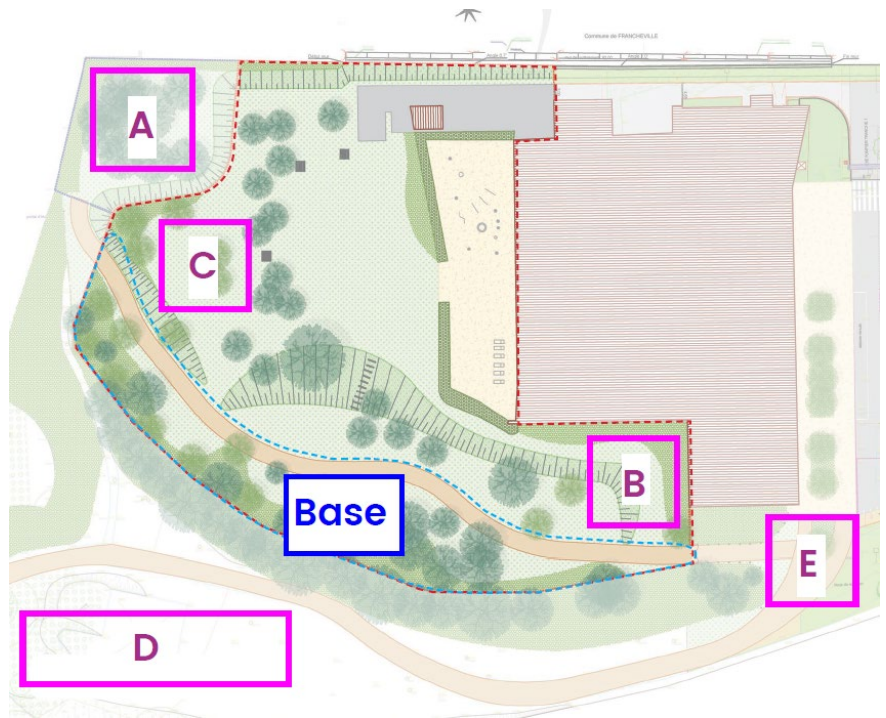
A : zone Sud

B : zone Nord

C : plateau de jeux

D : parc

E : entrée



➤ Décision

Base : OK

Option A : non retenue, la zone Sud pourra faire l'objet d'un aménagement dans un second temps si l'intégration de la zone mini-golf ne suffit pas à répondre à la demande d'ombre

Option B : pas d'aire de jeux, ni de travail sur l'accessibilité, végétalisation pour éviter l'effet recoin fumeur

Option C : aménagement d'une aire de jeux retenue, de préférence des jeux d'équilibre de type « rampline ». A vérifier par une visite d'un site équipé de ce type de jeux.

Option D : retenue avec aménagement du cheminement pour faciliter l'accès en poussette et fauteuil, installation d'une tyrolienne, remplacement des jeux existants par un nouvel équipement inclusif, aménagement d'un terrain de pétanque.

Option E : retenue

Le cout du projet serait donc de l'ordre de 840 000 € TTC opération.

Afin d'avancer sur le projet, le bureau d'étude va intégrer les validations du comité.

D'autres fournisseurs d'aires de jeux vont être rencontrés et une visite d'une aire type rampline organisée.

9. Canicule

Suite à l'épisode de canicule précoce de fin mai, la direction du syndicat s'est questionnée sur la possibilité d'adapter ses modalités d'accueil pour mieux répondre aux besoins de fraîcheur. Force est de constater que l'élargissement des horaires au dernier moment n'est pas envisageable dans le cadre du respect du code du travail vis à vis des amplitudes horaires et du volume hebdomadaire des agents.

Des horaires élargis en mai-juin et septembre seraient possibles si intégrés au planning annuel dès l'année précédente, au risque d'ouvrir un équipement pour une poignée d'usagers s'il ne fait pas beau.

La ville de Lyon rencontre les mêmes difficultés et reste également contrainte par les moyens humains à déployer pour chaque ouverture.

10. Divers

Performance et maintenance

Dans le cadre du marché global de conception, réalisation et exploitation technique du site, il s'avère que les objectifs de qualité d'eau et de production d'énergie renouvelable ne sont pas atteints et que les prestations de maintenance ne sont pas à la hauteur des attendus.

Lors d'une réunion « bilan » en date du 29 mai en présence de M. MAGOUTIER et des responsables d'EIFFAGE, Aquavert a proposé la mise en place de solutions techniques pour améliorer les installations. Nous restons en attente de la réponse de l'entreprise.

Rappel des dates clés à venir

Samedi 13 juin : bascule en mode estival

Ouvert tous les jours 10h-19h30, tarifs été, agents de sécurité & food-truck

Lundi 15 juin : fermeture exceptionnelle pour préparer l'été

Accueil des saisonniers, formation des agents, repas partagé, réinscriptions leçon de natation de 7h30 à 20h

Vendredi 19 juin : SUMMER POOL PARTY

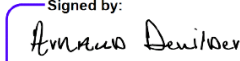
Soirée évènement de 20h à minuit, DJ Set, course de bouée, blind test, aquadance

Lundi 22 juin : début des tests de niveaux leçon de natation pour les nouvelles inscriptions

Prochaines échéances :

Comité syndical : jeudi 08 octobre à 18h00

Fait à Francheville, le 03 juillet 2026

Secrétaire de séance, M. Arnaud DEVILDER	Présidente du SIVU, Mme Julie NUBLAT-FAURE
Signed by:  CE968E2B12094E9... 6/11/2026 6:45:39 PM CEST	

